

Synthèse

Magazine municipal N°116 - janvier 2025

*Bonne
année*



MOURMELON LE GRAND

www.mourmelonlegrand.fr

SOMMAIRE

- P. 3 ÉDITO
- P. 4 ÉTAT CIVIL / EN BREF
- P. 5 DERNIÈRES SEMAINES EN IMAGES
- P. 6 CULTURE
- P. 7 TRAVAUX
- P. 8 MUTUELLE
- P. 9 CYBERSÉCURITÉ
- P. 10 SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE
- P. 12 SCHÉMA DIRECTEUR ÉNERGIE
- P. 13 FRANCE SERVICES
- P. 14 URBANISME
- P. 15 ARMÉE
- P. 16 VIE ASSOCIATIVE
- P. 18 CHÂLONS AGGLO
- P. 19 MÉDIATHÈQUE
- P. 20 AGENDA

www.mourmelonlegrand.fr

INFOS PRATIQUES

PÔLE PUBLIC

4, rue du Maréchal Joffre.
Parking de 50 places

LA MAIRIE

- Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h ;
 - Du lundi au vendredi, de 14h à 17h ;
 - Fermeture le mardi matin.
- Téléphone : 03 26 66 10 44

FRANCE SERVICES

- Lundi de 9h à 12h et de 13h à 17h ;
 - Mardi de 14h à 17h ;
 - Mercredi de 14h à 18h ;
 - Jeudi de 9h à 13h et de 14h à 17h ;
 - Vendredi de 14h à 17h
- Téléphone : 03 26 66 10 44

CARTES D'IDENTITÉ, PASSEPORTS

- Uniquement sur rendez-vous :
www.mourmelonlegrand.fr
- Lundi de 9h à 12h et de 13h à 17h ;
 - Mardi et vendredi de 14h à 17h ;
 - Mercredi de 14h à 18h ;
 - Jeudi de 9h à 13h et de 14h à 17h

LA MÉDIATHÈQUE

- Du mardi au vendredi, de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30 ;
 - Samedi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- Téléphone : 03 26 66 57 07
mourmelon-le-grand-pom.c3rb.org

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Sur rendez-vous.
Téléphone : 03 26 66 10 44

LA POLICE MUNICIPALE

Permanence en mairie, sans rendez-vous.
Le vendredi de 14h à 15h.

LA MISSION LOCALE

Permanence le vendredi de 9h à 12h.
Téléphone : 03 26 68 54 02
contact@aml-chalons.fr

L'ASSISTANTE SOCIALE DU DÉPARTEMENT

Sur rendez-vous, le jeudi de 10h30 à 16h.
Téléphone : 03 26 60 85 09

RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Sur rendez-vous
Tél : 03 26 66 57 04
rpe@villedemourmelonlegrand.fr

Magazine d'information édité par le Service Communication de la Ville de Mourmelon-le-Grand - 4, rue Joffre - CS 400 21 - 51400 Mourmelon-le-Grand.

Directeur de la publication : Pascal Jaloux
Rédaction : Mathieu Roussel

Photos : Châlons Agglo, Club Equestre de Mourmelon, Guy Mauuarin, 501^e RCC

Conception - réalisation : Gaëlle Charles

Impression : Le Réveil de la Mame

N° ISSN : 2609-1585

Imprimé sur du papier certifié PEFC

COMMENT RECEVOIR «SYNTHÈSE»
Synthèse est distribué dans les boîtes aux lettres des Mourmelonnais. Si vous ne le recevez pas, vous pouvez le signaler à l'accueil de la mairie ou par mail (contact@villedemourmelonlegrand.fr). Vous pouvez aussi vous le procurer dans tous les lieux publics de la ville ou le consulter sur le site internet de la ville www.mourmelonlegrand.fr.





Bonne année 2025

Vœux du Maire :
Vendredi 24 janvier 2025
18h30
Centre Culturel Napoléon III

Le mois de janvier est traditionnellement le mois des vœux. C'est également le mois au cours duquel un point d'étape est réalisé sur les actions de l'année passée et les projets de l'année future.

Pour notre commune, j'émetts les vœux que la totalité des projets sur lesquels nous avons travaillé depuis parfois des années reste d'actualité pour 2025 et les années à venir. Je pense notamment à la voie verte reliant Mourmelon-le-Grand à Mourmelon-le-Petit et à sa gare, au complexe sportif, à la création de logements destinés à la location (logements intermédiaires) et à la vente, aux deux maisons Âges et Vie, dispositif unique d'une troisième voie entre le domicile individuel et l'EHPAD, à la mise en vente de nouveaux terrains à bâtir et à la construction de nouvelles cellules commerciales en centre-ville.

J'évoquerai enfin la suite à donner aux différents schémas directeurs réalisés dans le cadre du programme PVD notamment au schéma directeur cyclable qui vous est présenté dans ce magazine, mais aussi au schéma directeur énergie ayant pour objet la réhabilitation énergétique des différents bâtiments municipaux.

C'est grâce à l'investissement professionnel des personnels de la mairie et de vos élus que de tels programmes peuvent simultanément être menés.

En ce mois de janvier, je vous souhaite à chacune et chacun d'entre vous une excellente année 2025.

Pascal JALOUX,
Maire de Mourmelon-le-Grand

Toute reproduction, même partielle, d'éléments graphiques ou de contenu du magazine «Synthèse» est strictement interdite sans autorisation préalable de la Ville de Mourmelon-le-Grand, sauf dans les cas prévus par l'article L. 122-5 du code de propriété intellectuelle.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Avec nos vœux de santé et de prospérité
aux nouveau-nés et nos félicitations aux parents

- 2 septembre**, Olinne de Mathieu Roussel et Ingrid Maquet
- 14 septembre**, Issa de Malang Mané et Lise Manteau
- 18 septembre**, Pablo de Thomas Moreno et Roxane Sokoloff-Meira
- 19 septembre**, Wilana de Wildrid Tetuamanuhiri et Anastasie Villa
- 24 septembre**, Sthella de Nicholas Calbert et Sthelna Benth
- 25 septembre**, Marine de Louis Picot et Leslie Rigaux
- 9 octobre**, Lohan de Sébastien Divry et Ophélie Langiny
- 15 octobre**, Elona de Romain Lépinos et Gwendoline Parrisé
- 17 octobre**, Kauli de Pilate Tauaroa et Toreahau Estall
- 30 octobre**, Tobias de Eddy Vemet et Célia Sarazin
- 8 novembre**, Alia de Maxime Petit et Ophélie Stauder
- 2 décembre**, Awafouné de Mamadou Camara et Fatoumata Marega
- 3 décembre**, Ella de Julien Oudot et Ophélie Manchelin

MARIAGES

Avec nos félicitations et nos vœux de bonheur

- 16 novembre**, Valentin Savary, militaire et Chloé Delplanche, sans profession
- 14 décembre**, Sébastien Brice, militaire et Annaël Nice, conseillère en transition

DÉCÈS

Avec nos sincères condoléances

- 30 août**, Assa Sylla épouse Perval, dans sa 61^{ème} année
- 25 septembre**, Eddie Mysiorek, dans sa 49^{ème} année
- 2 octobre**, Robert Gini, dans sa 87^{ème} année
- 3 octobre**, Jean-Pierre Lepinois, dans sa 77^{ème} année
- 4 octobre**, Elio Capitano, dans sa 67^{ème} année
- 5 octobre**, Solange Camus veuve Cabou, dans sa 92^{ème} année
- 7 octobre**, Sergine Michel, dans sa 61^{ème} année
- 4 novembre**, Matthieu Hortance, dans sa 21^{ème} année
- 7 novembre**, Laurence François, dans sa 55^{ème} année

EN BREF

Accueil de loisirs – Les prochaines sessions de l'ALSH se dérouleront pendant les vacances d'hiver du lundi 10 février au vendredi 21 février (2 semaines de 5 jours), puis pendant les vacances de printemps du lundi 7 au vendredi 18 avril (2 semaines de 5 jours également). Les inscriptions se dérouleront soit en ligne sur l'Espace Famille Inoé, soit en mairie (sur rendez-vous uniquement). Les périodes d'inscriptions seront précisées en temps et en heure sur le site de la Ville. Renseignements au 03 26 66 10 44 ou sur www.mourmelonlegrand.fr.

Cyber malveillance – Afin de lutter efficacement contre les tentatives de piratages informatiques, il est vivement conseillé de modifier régulièrement ses mots de passe, par exemple tous les 3 mois. Ces derniers doivent être assez longs (minimum 12 signes), inclure des majuscules, des minuscules, des chiffres et des caractères spéciaux (? ! @, etc.) et sans utiliser de suite logique (12345, abcde, etc.). De même, il est recommandé d'avoir un mot de passe différent par service (messagerie, réseaux sociaux, compte Ameli, etc.). Conseils supplémentaires sur www.cybermalveillance.gouv.fr.

Don du sang – Les prochaines collectes de sang sont programmées les mardis 28 janvier et 1er avril au centre culturel Napoléon III. Celles-ci sont désormais avancées d'une demi-heure puisqu'il sera possible de s'y rendre de 15h à 19h30. Les conditions pour donner sont inchangées : avoir entre 18 et 70 ans, peser plus de 50 kg et être reconnu(e) apte le jour de la collecte. Réservez votre rendez-vous en ligne sur <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr>. Renseignements au 03 26 49 33 00.

Enquête publique – Une enquête publique concernant la construction d'un crématorium pour animaux sur le territoire communal se tiendra en mairie jusqu'au 19 février. Il est possible de rencontrer la commissaire-enquêtrice lors des permanences organisées les : samedi 18 janvier de 13h30 à 16h30 à la médiathèque, lundi 3 février de 9h à 12h et mercredi 19 février de 16h30 à 19h30 en mairie.

Harcèlement scolaire – Lorsqu'un enfant est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle alors de harcèlement. Ce fléau se propage notamment au travers des téléphones portables et plus particulièrement des réseaux sociaux (Snapchat, Facebook, Instagram, etc.), on parle alors de « cyberharcèlement ». Les victimes comme les témoins doivent prévenir la direction de l'établissement scolaire concerné et peuvent aussi signaler ces faits au Programme de lutte contre le Harcèlement à l'École (pHARe) en appelant le 3018 (appel gratuit, anonyme et confidentiel, disponible 7j/7, de 9h à 23h). Détails sur www.education.gouv.fr/non-au-harcèlement.

Nuisances – La balancelle installée au sein du square du Petit Prince (lotissement Le Buisson Filot II) a été démontée en novembre dernier. Cette décision a été prise à la suite de plusieurs plaintes de la part de riverains et en réponse à un sondage réalisé auprès de ces derniers. Les habitants du lotissement ont soulevé les nuisances sonores fréquentes causées à toute heure du jour et parfois même de la nuit par des adolescents laissés sans surveillance. Néanmoins, la municipalité se réserve le droit de réinstaller cette balancelle très appréciée

des enfants et appelle à la responsabilité des parents de mineurs commettant des incivilités. Rappelons que « le père et la mère, en tant qu'ils exercent l'autorité parentale, sont solidairement responsables du dommage causé par leurs enfants mineurs habitant avec eux » (article 1242 alinéa 4 du Code civil).

Orgue – L'association mourmelonaise « Les amis de l'orgue Jacquot-Lavergne » a le projet d'éditer un livret sur l'histoire de l'orgue de l'église Saint-Laurent. Si vous avez en votre possession des documents, des anecdotes, des photos ou si vous connaissez quelqu'un qui pourrait en avoir, merci de contacter l'association à l'adresse suivante : amisdelorguejacquotlavergne@gmail.com.

Sapeurs-pompiers – À l'occasion de sa réunion du 6 novembre dernier, le Conseil Municipal a attribué une subvention exceptionnelle de 890 euros à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Mourmelon-le-Grand pour l'acquisition d'un nouveau drapeau tricolore.

SMS – Régulièrement, il nous est signalé la réception de sms évoquant des aides de l'État pour l'installation de panneaux solaires. Ces derniers commencent par « Ville : Mourmelon le Grand... ». Il ne s'agit en aucun cas de messages envoyés par la municipalité. En effet, nous n'envoyons jamais de sms. En cas de doute, la mairie se tient à votre disposition au 03 26 66 10 44.

DERNIÈRES SEMAINES EN IMAGES



1) 14 septembre : inauguration du lotissement du Buisson Pilot II et du square du Petit Prince. **2) 19 septembre** : voyage des aînés de la commune à l'Écomusée champenois d'Éuilly, près d'Épernay. **3) 28 septembre** : concert de l'harmoniciste Jean-Jacques Milteau dans le cadre du festival Les Itinéraires (organisé par le Département de la Marne). **4) 4 octobre** : signature de la convention de partenariat de financement entre la Ville et le Département de la Marne pour la construction du futur complexe sportif. **5) 8 octobre** : atelier sur la peur proposé aux élèves mourmelonnais dans le cadre du festival international de cinéma « War on Screen ». **6) 18 octobre** : avec 626 spectateurs, D'jal a joué son nouveau spectacle à guichets fermés. **7) 29 octobre** : joli succès pour la projection du film d'animation « Coco » dans le cadre du programme Cinémardis. **8) 11 novembre** : cérémonies du 106ème anniversaire de l'armistice 1918, avec la participation d'élus locaux mais aussi du 501ème RCC, de l'école Saint-Exupéry, de la classe Défense du collège Henri Guillaumet et de la population. **9) 15 novembre** : 268 spectateurs ont assisté à la pièce de théâtre « Nuit d'ivresse » de Josiane Balasko, une belle jauge ! **10) 13 décembre** : les animations de la Route de Noël ont une nouvelle fois remporté un vif succès. **11) 14 décembre** : le label « ville sportive du Grand Est » a été renouvelé par le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) pour la période 2024-2028. **12) 17 décembre** : après 27 années passées au service de l'ex-communauté de communes puis de la Ville, Martine Mathe, agent d'entretien, a fêté son départ et aspire désormais à une retraite bien méritée.

L'incroyable talent d'imitateur d'Antoine Donneaux

On parle de plus en plus de déferlante de l'humour belge en France... Nul doute que nos voisins ont su imposer ces dernières années sur nos scènes, ondes et écrans leur humour, toujours distingué, surréaliste, irrévérencieux et leur autodérision : Benoît Poelvoorde, François Damiens, Philippe Gueluck, Alex Vizorek, Virginie Hocq, les Frères Taloche, Laura Laune, etc. Antoine Donneaux, qui n'échappe pas à la règle, est le fruit de cette nouvelle vague « made in Belgium ». Il foulera les planches mourmelonaises le 14 mars prochain.

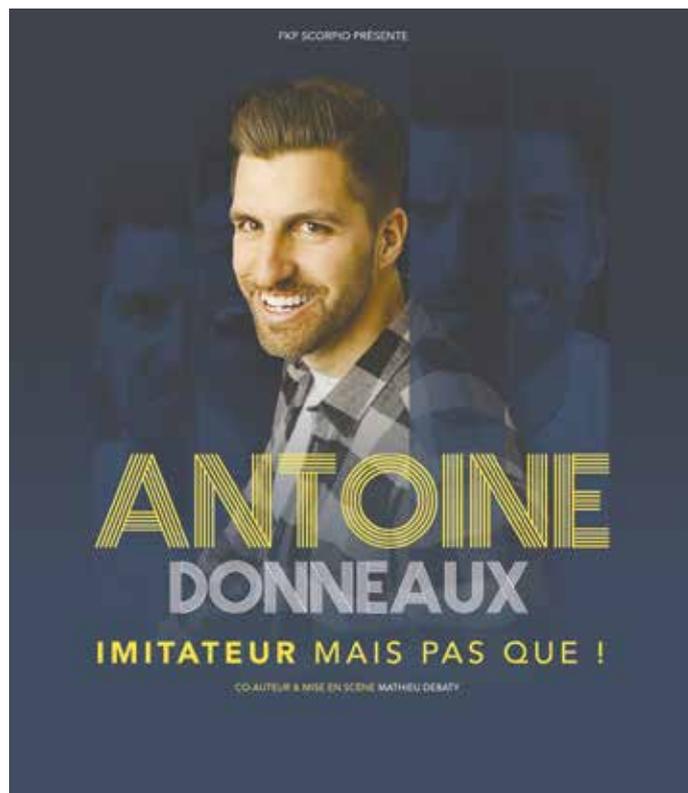
De l'imitation à l'humour en passant par le chant

Depuis son plus jeune âge, il passe son temps à faire rire ses copains en classe. Chaque année, il joue des sketches dans le cabaret de sa ville natale. Il chante aussi et cultive un talent : l'imitation ! Il y raconte sa vie, en mode stand-up, évoque des souvenirs mais aborde également des sujets de société et d'actualité qui le touchent.

Il transforme ses cordes vocales, comme possédées par un autre – ou parfois même une autre – et laisse des personnages bien connus se glisser dans ses chroniques absurdes et ses petites tranches de vie palpitante : Emmanuel Macron, Grand Corps Malade, François Damiens, Paul Mirabel ou encore Chantal Ladesou. Il ne se limite pas à la parole, se transformant au fil des chansons en Vianney, Renaud, Christophe Maé ou encore Jacques Brel.

Nouvelle révélation de l'humour

Vous n'êtes sans doute pas passés à côté de son talent. Avec ses imitations, Antoine Donneaux s'est hissé en finale de la 18ème saison de « La France a un incroyable talent », célèbre télécrochet diffusé fin 2023 sur la chaîne M6. Il avait alors conquis le cœur des jurés et des téléspectateurs.



Depuis, il est devenu un chroniqueur récurrent des émissions « La grande semaine » présentée par Ophélie Meunier sur M6 et « Le grand cactus » présentée par Jérôme de Warzée et Adrien Devyver sur Tipik, deuxième chaîne du groupe RTBF.

Le 14 mars prochain à Mourmelon

Il monte également sur scène avec son tout nouveau spectacle baptisé « Imitateur mais pas que ! », co-écrit et mis en scène par Mathieu Debaty. Actuellement en tournée dans toute la France mais aussi en Belgique, en Suisse et au Luxembourg, Antoine Donneaux fera prochainement étape dans notre commune.

Retrouvez Antoine Donneaux le **vendredi 14 mars** à 20h30 au centre culturel Napoléon III :

- Tarifs : 15 € (5 € pour les moins de 12 ans).
- Billetterie en ligne sur www.billetweb.fr/pro/mourmelon-le-grand (règlement par carte bancaire) ou en mairie aux horaires d'ouverture (règlement en espèces ou par chèque).
- Renseignements au 03 26 66 57 08 ou sur www.mourmelonlegrand.fr

Des sketches tordants, des improvisations brillantes : Antoine Donneaux est bourré de talent !

- TÉLÉ LOISIRS

Il est jeune, talentueux et incroyable, c'est déjà un grand imitateur.

- SUD RADIO

Son humour décapant, incarnant tantôt François Damiens ou Paul Mirabel, tantôt Nikos Aliagas ou le président Emmanuel Macron...C'est le moment d'aller le voir sur scène !

- TÉLÉ 7 JOURS

Réalisation d'aménagements et travaux dits « durables »

En notre qualité de commune labélisée « 4 fleurs » par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF), l'ensemble des services techniques œuvrent pour l'amélioration du cadre de vie et la préservation de la biodiversité. En voici quelques exemples récents.

Plantations d'arbres d'alignement

Bien que l'arbre urbain présente des contraintes, il dispose avant tout de nombreux avantages pour rendre nos villes plus « durables ». En effet, les arbres jouent un rôle important dans le confort urbain en permettant de créer des îlots de fraîcheurs, de capter les polluants, de constituer des corridors biologiques et bien plus encore. C'est pour cela que 92 arbres ont été plantés depuis l'hiver 2023 et que la Ville investit 20 000 € par an pour l'entretien de son patrimoine arboré.



Plantations de massifs d'arbustes et vivaces

Dans la poursuite des nouveaux aménagements engagés et souhaitant en permanence améliorer le cadre de vie mourmelonnois, le service des espaces verts a réalisé de nouveaux aménagements paysagers. Respectant les orientations de la gestion différenciée, ces derniers sont plantés avec des végétaux plus « durables », moins gourmands en eau et en engrais et demandant aussi moins d'entretien.



Décapage et remise en peinture de la grille de la mairie

Présentant des signes de rouille, les grilles et portails de la mairie, côté rue de l'église, ont été rénovés par les agents municipaux fin septembre, début octobre. Ces dernières ont été complètement décapées et remises en peinture après l'application d'un antirouille.

Nettoyage des surfaces minérales

Autrefois réalisé par une entreprise extérieure et après un essai cet été, les services des ateliers municipaux et de la propreté urbaine ont procédé, début décembre, au nettoyage complet du parvis de l'église Saint-Laurent. Les services se sont équipés d'un nettoyeur de surface à haute pression et utilisent au maximum de l'eau issue de la récupération des eaux de toiture. Ce grand nettoyage n'avait pas été réalisé depuis de nombreuses années, c'est pourquoi une semaine complète a été nécessaire pour pouvoir entièrement décaper cette place avant les festivités de fin d'année. Grâce à ces équipements, ce nettoyage sera réalisé annuellement et nécessitera, de fait, moins de temps de travail.



Remise en peinture au gymnase du Terme Hilaire

Après avoir rénové la salle Jacques Aubert début 2023, les ateliers municipaux ont procédé, durant les vacances de Noël, au nettoyage puis à la préparation des supports et enfin à la remise en peinture de la grande salle multisports du gymnase du Terme Hilaire. À noter que cette salle n'avait jamais été rénovée depuis son ouverture en 1998.

SANTÉ

Une couverture santé solidaire proposée par Châlons-Agglo

Vous résidez ou travaillez sur le territoire de Châlons-Agglo ? Nous avons une excellente nouvelle pour vous ! L'Agglomération s'est associée à la Mutuelle Just afin de vous offrir l'accès à une mutuelle solidaire et avantageuse.

Une complémentaire santé accessible à tous

Avec ce partenariat, Châlons-Agglo a négocié des tarifs réduits pour une complémentaire santé de qualité. Les gammes sont adaptées aux besoins de santé et les garanties permettent le remboursement des soins en médecine, hospitalisation, auditif, dentaire, optique et bien-être.

Après l'étude des devis personnalisés, l'adhésion est rapide, sans questionnaire médical et sans délai de carence. Qui plus est, les conseillers de la Mutuelle Just vous accompagnent afin de simplifier vos démarches administratives.

Mais ce n'est pas tout ! Les contrats de complémentaire santé de la Mutuelle Just incluent toute une série d'avantages. Citons par exemple le remboursement annuel de votre licence sportive (à hauteur de 40 euros par an et par bénéficiaire) et l'accès gratuit à la téléconsultation médicale pour vous permettre de consulter un médecin à distance et en toute simplicité.

Comment s'informer et souscrire ?

Vous avez des questions ou souhaitez en savoir plus sur les avantages offerts par ce dispositif de mutuelle ? Les conseillers de

la Mutuelle Just sont à votre disposition pour vous renseigner et vous fournir une étude personnalisée :

- en rendez-vous lors des permanences de proximité organisées régulièrement dans la commune (voir plus bas) ;
- par téléphone ;
- ou bien en rendez-vous « visio » (à distance).

Choisissez votre créneau de rendez-vous en appelant la Mutuelle Just au 0 809 546 000 (service gratuit + prix de l'appel) du lundi au vendredi de 9h à 17h30 ou directement en vous rendant sur le site internet de la Mutuelle Just : www.just.fr/rdv (pour choisir votre créneau de RDV, saisissez « Mourmelon le Grand » sur le site).

Les permanences à Mourmelon-le-Grand

Un conseiller de la Mutuelle Just tiendra des permanences en mairie (4 rue du maréchal Joffre), sur rendez-vous uniquement, pour vous rencontrer et vous aider dans vos démarches.



BON PLAN

Prenez soin de votre santé et de votre budget !

Évitez les pièges liés à la réception de mails

La réception de courriels peut constituer un danger réel pour la sécurité de vos informations personnelles et professionnelles. Avec l'augmentation des menaces en ligne, il est crucial de savoir comment se protéger. Voici des conseils simples et pratiques pour reconnaître les mails suspects et éviter les pièges.

Vérification de l'expéditeur

Vérifiez que l'adresse e-mail de l'expéditeur est correcte et connue, et que l'orthographe de l'adresse est exacte. Les fraudeurs utilisent souvent des adresses similaires à celles de sources fiables en changeant légèrement une lettre ou en ajoutant des chiffres pour tromper les destinataires. Par exemple, «example@company.com» pourrait être modifié en «example@cornpany.com» (en changeant le «m» en «rn»).

Puis, méfiez-vous si vous ne reconnaissez pas le nom de l'expéditeur.

Analyse du Contenu

- Ne cliquez jamais sur des liens dans des mails suspects. Passez la souris sur les liens pour voir où ils mènent réellement.
- N'ouvrez jamais les pièces jointes provenant de sources inconnues ou inattendues.
- Bien que les mails de phishing contiennent souvent des erreurs de grammaire et des fautes d'orthographe, certains peuvent sembler plus professionnels grâce à l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA). Restez vigilant même si un courriel semble bien rédigé.
- Ne faites pas confiance aux informations dans le mail, comme des numéros de téléphone ou des liens vers des sites web, qui pourraient rediriger vers un complice des fraudeurs.

Sécurité Technique

Un mot de passe fort et unique pour votre messagerie mail est essentiel. Si un délinquant accède à votre messagerie, il pourrait :

- demander la réinitialisation des mots de passe de tous vos comptes en ligne, y compris les réseaux sociaux, les services bancaires et les plateformes de shopping ;
- accéder à vos informations personnelles et les utiliser pour des activités frauduleuses ;
- envoyer des courriels frauduleux en se faisant passer pour vous, ciblant vos contacts personnels et professionnels ;
- collecter des informations sensibles qui peuvent être utilisées pour voler votre identité ;
- modifier les paramètres de sécurité de vos comptes pour rendre plus difficile leur récupération ;
- faire des redirections de mails ce qui rendrait inutile le



changement de mot de passe de votre boîte mail après découverte du piratage, puisque le délinquant aura mis une politique de redirection qui lui renverra vos mails dès réception.

Antivirus : est un logiciel qui détecte et élimine les logiciels malveillants. Il fonctionne en analysant les fichiers et les programmes sur votre ordinateur pour détecter des signatures de logiciels malveillants connus. Les antivirus modernes utilisent aussi l'analyse heuristique pour identifier de nouveaux types de menaces en se basant sur le comportement des fichiers.

EDR (Endpoint Detection and Response) : est un outil de sécurité qui surveille en continu votre ordinateur pour détecter des activités suspectes.

Mailinblack : c'est un service de sécurité pour les emails qui vous protège contre le spam, les phishing et d'autres menaces. Il fonctionne en filtrant les messages entrants, en bloquant ceux qui semblent suspects et en vérifiant l'authenticité des expéditeurs. Cela permet aux utilisateurs de se concentrer sur les emails importants sans être dérangés par des contenus indésirables ou dangereux.

Signalement

Plusieurs plateformes sont à votre disposition pour le signalement de contenus illégaux, messages frauduleux, escroqueries, etc. : [Cybermalveillance.gouv.fr](https://cybermalveillance.gouv.fr), Signal Spam, Pharos, Plateforme Thésée, Plateforme Perceval, 33700.

Application Ma Sécurité

L'application Ma Sécurité permet d'accéder à des informations de prévention et de signaler des incidents de sécurité directement depuis votre smartphone. Elle offre également des conseils personnalisés et une assistance rapide en cas de problème. Disponible sur les plateformes mobiles, cette application est un outil pratique pour rester informé et protégé.

Le schéma directeur cyclable se dévoile

Dans le cadre du programme « Petites villes de demain » (PVD), l'une des actions consistait à élaborer un schéma directeur cyclable à l'échelle communale, cohérent avec le projet de liaison douce sécurisée vers la gare de Mourmelon-le-Petit. L'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) étant Châlons-Agglo, c'est donc l'agglomération qui s'est chargée de dresser cet état des lieux qui a débuté en juin 2023 et dont les résultats nous ont été communiqués en octobre dernier.

Imaginer le « Mourmelon de demain »

Cette opération a été réalisée par Châlons-Agglo à la fois pour le compte de la municipalité mais aussi pour alimenter le schéma directeur cyclable à l'échelle de l'agglomération châlonnaise.

Les éléments issus de ce diagnostic ont pour but d'imaginer le « Mourmelon de demain » en matière de mobilité douce et, à terme, d'atteindre les objectifs suivants :

- construire un schéma étroitement lié avec le projet de création d'une liaison douce entre Mourmelon-le-Grand et la gare de Mourmelon-le-Petit ;
- créer un maillage cyclable continu et cohérent pour les déplacements quotidiens sur le territoire communal ;
- offrir des aménagements cyclables fonctionnels et adaptés

aux usagers et aux espaces desservis ;

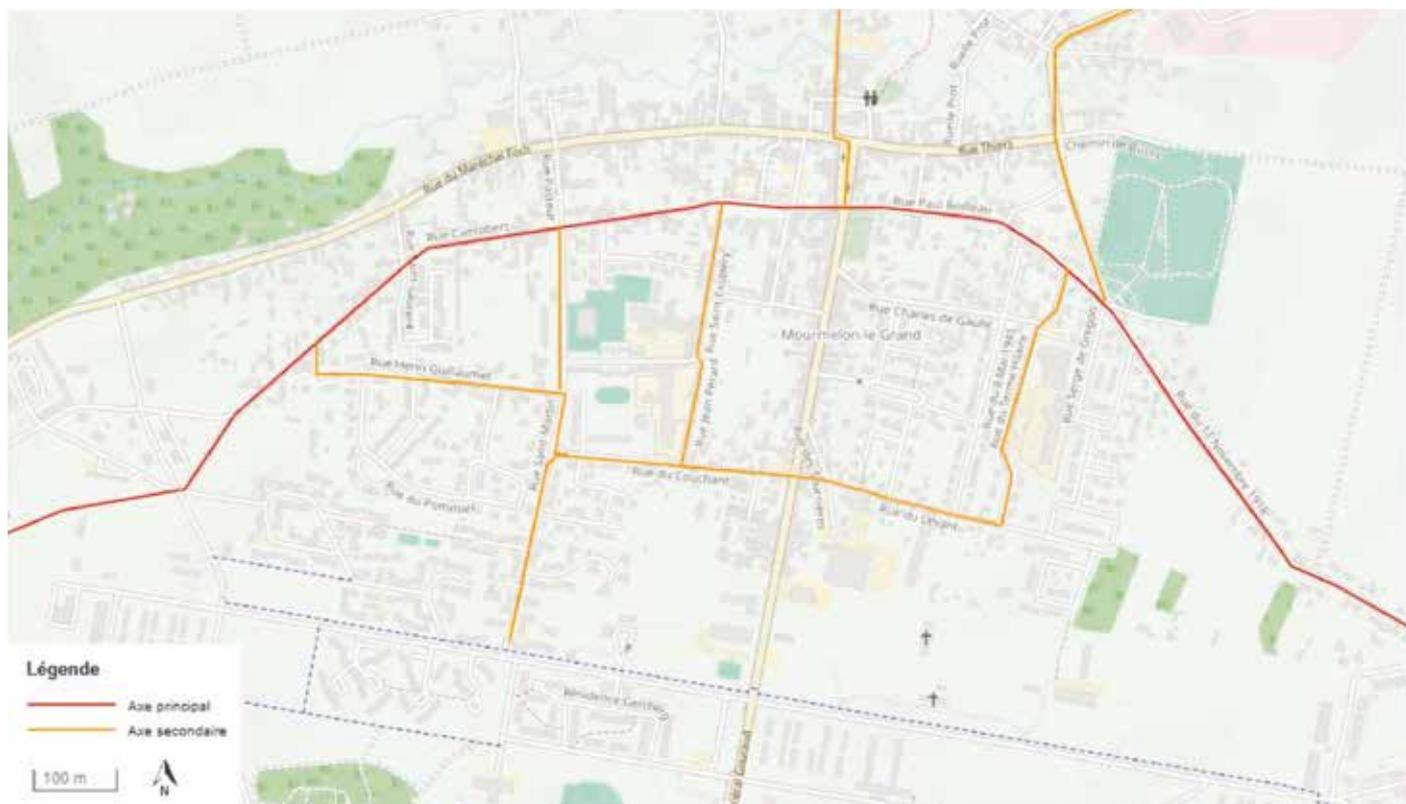
- renforcer l'offre de stationnement vélo sur l'espace public ;
- agir en faveur de la transition énergétique.

Ce qu'il en ressort

Le trafic motorisé dans notre commune se concentre principalement sur deux artères : la rue du maréchal Foch et la rue du général Gouraud. Ce sont les deux voies qui nécessiteraient vraisemblablement des aménagements permettant de séparer les cyclistes du trafic motorisé.

Cependant, une analyse rapide du profil de voirie permet de se rendre compte que cela n'est pas possible en maintenant les deux sens de circulation. La rue du général Gouraud mesure environ 7 mètres de large (stationnement latéral compris). Même dans l'hypothèse de la suppression de ces places de stationnement, il est impossible de réaliser des aménagements cyclables séparatifs sur cet axe en maintenant les deux sens de circulation. Le constat est le même pour la rue du maréchal Foch.

En effet, l'emprise nécessaire minimale pour réaliser des aménagements cyclables séparatifs doit être idéalement comprise entre 9 et 10,5 mètres selon s'il s'agit de bandes ou de pistes cyclables et que ces dernières soient unidirectionnelles ou bidirectionnelles.



L'axe rue du 11 novembre 1918, rue Paul Boileau et rue Canrobert, colonne vertébrale du réseau

Concernant cette fois l'offre de stationnement vélo, l'étude souligne une offre relativement dense mais majoritairement peu qualitative. Au total, 91 places de stationnement vélo sur voirie ainsi que 12 places de stationnement trottinettes ont été recensées. Parmi ces places de stationnement, 12 peuvent être considérées comme « qualitatives » : il s'agit de 6 arceaux vélo permettant d'accrocher le cadre et les roues d'un vélo à un point fixe. Ce qui, avec le dispositif d'attache adéquat, permet de diminuer grandement le risque de vol. Cela permet aussi d'éviter d'avoir à se baisser pour accrocher son vélo, représentant ainsi un gain de confort non-négligeable.

À l'inverse, 79 places de stationnement vélo peuvent être considérées comme « non-qualitatives ». Il s'agit de ce que l'on appelle des « pincés-roues ». Si ce type d'équipement nécessite moins d'emprise au sol que les arceaux, il n'offre pas la même sécurité ni le même confort au cycliste. Qui plus est, il ne permet pas d'accueillir tous les types de vélo et entraîne un risque de voilage des roues.

Il est également souligné que 22 places de stationnement non-qualitatives sont situées sur le domaine privé (commerces) et que certains lieux sont dépourvus de stationnements vélos (place Georges Clemenceau, cimetière, etc.).

Les solutions envisagées

L'analyse du diagnostic a bien montré que les deux axes principaux que sont les rues Foch et Gouraud nécessiteraient des aménagements cyclables séparatifs afin de garantir leur « cyclabilité » mais que l'emprise de voirie ne permet pas la réalisation de ces aménagements. La seule solution qui permettrait d'améliorer le degré de « cyclabilité » de ces deux artères serait alors d'abaisser la vitesse maximale autorisée à 30 km/h et de créer des aménagements physiques (plateaux surélevés, trottoirs traversants, etc.).

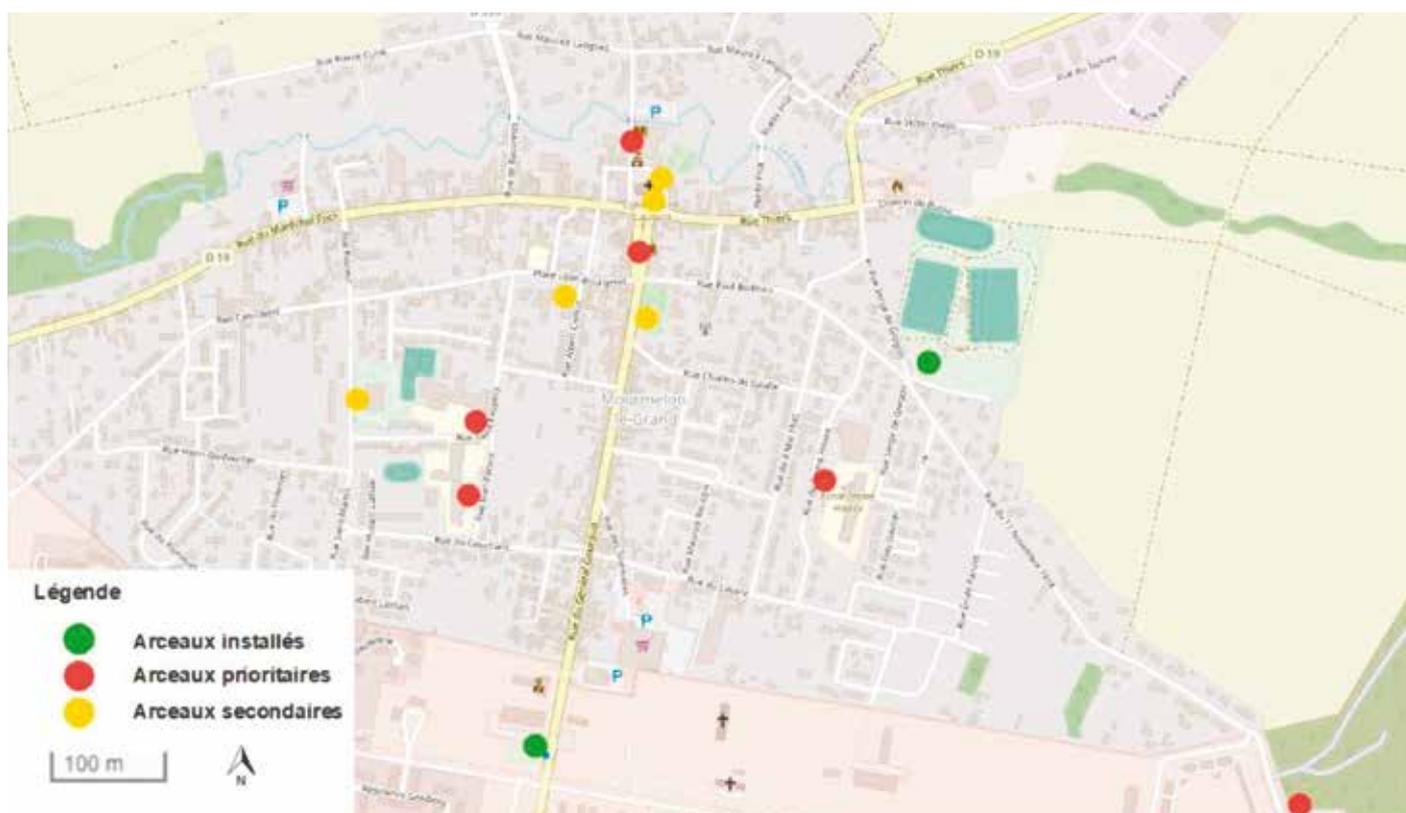
Concernant les autres axes de la ville, la réalisation d'aménagements cyclables séparatifs n'apparaît pas pertinente étant donné le faible trafic motorisé. Ces derniers peuvent néanmoins être considérés comme « cyclables » sans aménagements séparatifs. L'enjeu est donc de rendre visibles les rues propices au transit des cyclistes (panneaux de signalisation, marquages au sol, etc.).

Un axe a notamment été identifié et qui permettrait de servir de véritable « colonne vertébrale » au réseau cyclable. Il s'agit des rues Canrobert, Paul Boilleau et 11 novembre 1918. En effet, cet axe cyclable principal (identifié en rouge sur la carte page de gauche) permettrait à la fois d'être relié à la future liaison douce sécurisée qui mènera à la gare de Mourmelon-le-Petit mais aussi desservir les axes cyclables secondaires (identifiés en orange sur la carte page de gauche).

Enfin, concernant l'offre de stationnement vélo, il conviendrait de remplacer progressivement les nombreux « pincés-roues » par des arceaux. Châlons-Agglo étant compétente en la matière sur le territoire, la Ville pourra solliciter chaque année la pose d'arceaux, de sorte que l'offre soit satisfaisante à terme.

Plusieurs zones dépourvues de stationnement vélo ont été identifiées sur le domaine public : des zones prioritaires (en rouge sur la seconde carte, page de droite) et des zones secondaires (en orange sur la seconde carte, page de droite). À raison de 3 arceaux par zone prioritaire et 2 arceaux par zone secondaire, ce sont 30 arceaux qui pourraient être posés à terme sur le territoire communal. En fonction de la fréquentation de ces équipements, d'autres pourraient être demandés.

Toutes ces préconisations ont été jugées pertinentes par la municipalité et pourraient être envisagées dans les années à venir.



Stationnement des vélos

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les « zones d'accélération » pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables désormais définies

Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et renforcer l'acceptabilité des projets dans les territoires, la loi du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production des Énergies Renouvelables (loi « APER ») fait de la planification territoriale une disposition majeure et remet les communes au cœur du dispositif. Concrètement, elle prévoit que les communes définissent, après concertation des habitants, des « zones d'accélération » (ZAE nR) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables. À Mourmelon-le-Grand, c'est désormais chose faite.

Qu'est-ce qu'une ZAE nR ?

Les Zones d'Accélération pour l'implantation d'installations de production d'Énergies Renouvelables (ZAE nR) sont des zones propices à l'implantation des énergies renouvelables et pour lesquelles il y a un potentiel en termes de production d'énergie. Ces « ZAE nR » concernent toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, l'hydroélectricité, le biogaz, la géothermie, le biogaz, etc. Elles sont approuvées sur délibération du conseil municipal, après concertation des habitants.

À Mourmelon, priorité au photovoltaïque

Dans le cas de Mourmelon-le-Grand, les contraintes réglementaires ainsi que les spécificités géographiques et urbaines de la commune ont amené la municipalité à se concentrer sur le développement de la filière solaire photovoltaïque. Aucune autre zone d'accélération pour les filières énergétiques telles que l'éolien ou l'hydroélectricité n'a donc été proposée. Cela étant, la Ville ne souhaite pas opposer une interdiction de principe aux potentielles implantations sur le territoire pour les filières restantes



(solaire thermique, géothermie, biogaz/biométhane, bois-énergie/biomasse).

C'est en ce sens que la commune a lancé une concertation publique du 15 au 29 octobre 2024. Durant cette période, les Mourmelonnais ont été conviés à faire part de leurs avis et propositions. À l'issue de cette concertation, 4 « ZAE nR » situées sur le territoire communal ont été clairement identifiées par délibération du Conseil Municipal, puis transmises au Département de la Marne.

Des procédures simplifiées dans les ZAE nR

Soulignons néanmoins que les « ZAE nR » ne constituent pas une pré-autorisation en soi pour un projet individuel mais visent à en faciliter leur émergence en identifiant des secteurs éligibles et en facilitant leur mise en œuvre (procédures administratives simplifiées et accélérées, incitations financières, etc.).

Les 4 « ZAE nR » mourmelonnaises :

- 2 zones permettant le développement de l'énergie solaire photovoltaïque au sol. Situées sur le domaine militaire, elles correspondent aux projets de développement de centrales photovoltaïques portés par le ministère des Armées dans le cadre du plan gouvernemental « Place au soleil » ;
- 1 zone favorisant le développement de l'énergie solaire photovoltaïque sur toiture ou ombrière de parking. Celle-ci porte sur l'ensemble du territoire communal, en dehors des emprises foncières de l'Armée, de la zone naturelle (emprises foncières qui bordent le Cheneu) et des espaces boisés classés ;
- 1 zone privilégiant l'agrivoltaïsme. Cette zone couvre les différentes terres agricoles situées sur le territoire de la commune. Ce secteur a pour but d'associer, sur un même site, une production agricole et une production d'électricité par des panneaux solaires photovoltaïques.



Un premier bilan pour la structure France Services

Ouverte depuis le 11 décembre 2023, la structure France Services de Mourmelon-le-Grand vient de souffler sa première bougie. L'occasion de rappeler les principales missions de ce service public de proximité créé dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » (PVD) et avec la participation financière de l'État et de Châlons-Agglomération.

Un accompagnement dans les démarches administratives du quotidien

La structure France Services est un espace ouvert à tous, moderne et convivial, permettant aux habitants de Mourmelon-le-Grand et des communes environnantes de réaliser, en un seul et même lieu, leurs démarches administratives en lien avec 11 partenaires nationaux que sont : les Finances publiques (DDFiP), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), l'Assurance maladie (CPAM/Ameli), l'Assurance retraite (Carsat), France Titres (anciennement ANTS), France Travail (anciennement Pôle Emploi), la Poste, la Mutualité Sociale Agricole (MSA), Point-justice, France Rénov' (depuis janvier 2024) et Chèque énergie (depuis janvier 2024).

En alternance, trois agents France Services, formés et disponibles, vous accompagnent ainsi dans vos démarches du quotidien de premier niveau, comme : la déclaration des revenus, une demande de titre d'identité, une demande d'aide (allocation logement, RSA, retraite), une aide à la constitution des dossiers « MaPrimeAdapt' » et « MaPrimeRénov' », la création d'un espace France Travail, la gestion du compte Ameli, etc.

Précision importante : les agents France Services n'ont aucun pouvoir de décision et n'ont pas vocation à intervenir à la place des organismes. Il s'agit avant tout d'un accompagnement.

Une borne tactile et interactive à votre disposition

En complément de cet accompagnement et afin de lutter contre l'exclusion numérique, une borne tactile et interactive est mise à votre disposition à l'accueil de la mairie. Disposée à l'abri des regards et au calme, celle-ci vous permet d'effectuer vos démarches administratives en toute autonomie. À votre disposition : tous les sites internet utiles pour vos démarches (sites du service public, la CAF, France Travail, l'Assurance maladie, la Poste, etc.). Équipée d'un scanner et d'une imprimante, la borne France Services vous permet ainsi de scanner ou imprimer un document afin de compléter vos dossiers.

Accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR), cette borne est utilisable sans rendez-vous, du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture de la mairie (de 9h à 12h et de 14h à 17h,

sauf le mardi matin). Précisons qu'en cas de difficultés dans l'utilisation de l'outil informatique, un agent France Services peut rapidement intervenir et vous aider.

La structure de Mourmelon en quelques chiffres

Cette première année écoulée nous permet de dresser un bilan de la structure de Mourmelon-le-Grand. Ainsi, depuis le 11 décembre 2023, plus de 1 000 accompagnements ont été réalisés par les agents France Services. Parmi eux, 70 % l'ont été sur rendez-vous et 30 % en visite spontanée.

Concernant les demandes traitées dans la structure mourmelonnaise, il ressort que 22 % concernaient France Titres (permis de conduire, certificat immatriculation, pré-demandes de titres d'identité), 18 % l'Assurance maladie (demande de complémentaire santé solidaire (C2S), carte vitale, création de compte Ameli), 18 % la CAF (demande de RSA, prime activité, APL, etc.), 12 % l'Assurance retraite (consultation des relevés de carrière, estimation de l'âge et du montant de la retraite, aide à la demande de retraite), 11 % France Travail (inscription et actualisation), 8 % les Finances publiques (aide à la déclaration de revenus, création de compte, impression d'avis, etc.). Les 11 % restant concernent pêle-mêle : la MSA, La Poste, France Rénov' ainsi que les partenaires locaux (CCAS, CSD, Mission locale, EPN, CLIC, demande de logement social, MDPH).

Autres chiffres : 8 personnes sur 10 faisant appel à France Services habitent à Mourmelon-le-Grand, le reste étant principalement issu de la Mourmelonnie. Les statistiques mettent également en avant que la structure est fréquentée à 32 % par des retraités, 20 % par des actifs occupés, 16 % par des inactifs et 15 % par des actifs en demande d'emploi. Enfin, soulignons que 58 % des demandeurs sont des femmes et 42 % des hommes et qu'environ 70 % des usagers ont plus de 50 ans.



Tout savoir sur les autorisations d'urbanisme

Devant certains constats effectués, il nous est apparu important de rappeler les principales règles à respecter en matière de démarches liées aux opérations d'urbanisme. Soulignons qu'en cas de doute, la mairie se tient à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

Déclaration préalable ou permis de construire ?

La déclaration préalable de travaux (DP) et le permis de construire (PC) sont deux autorisations urbanistiques obligatoires pour tous les travaux modifiant l'aspect existant de l'habitation. Celles-ci ont pour but de vérifier le bon respect des règles d'urbanisme en vigueur. Le dépôt de dossier pour une DP ou un PC se fait auprès de la direction des services à la population - vie citoyenne / autorisation d'urbanisme - de la mairie. Ce dernier est ensuite instruit par Châlons-Agglomération, compétente en la matière.

Pour bien comprendre les différences entre ces deux formalités administratives, nous vous proposons de revenir sur les principales caractéristiques de chacune.

La déclaration préalable (DP)

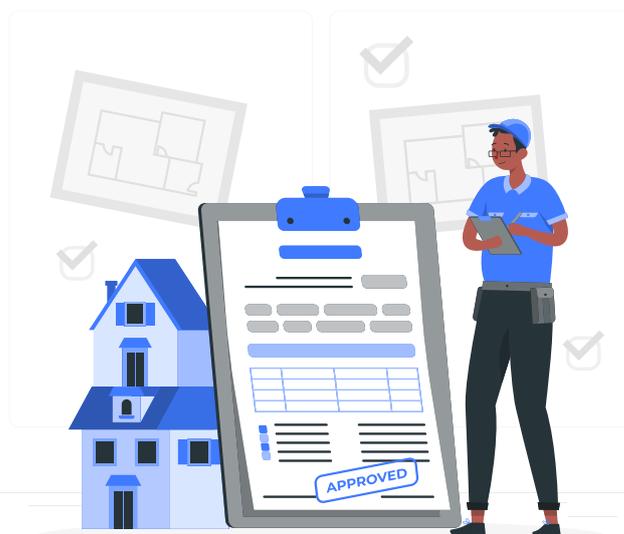
Une déclaration préalable de travaux est obligatoire pour :

- tous travaux de construction d'agrandissement, d'extension, de surélévation, d'aménagement de combles avec création de surface de plancher ou d'emprise au sol inférieure à 40 m². Si la parcelle n'est pas dans la zone urbaine du Plan Local d'Urbanisme (PLU) alors la surface réglementaire est de 20 m² ;
- l'aménagement extérieur d'annexes ou abris (carport, abri de jardin, dépendance, garage, etc.) avec création de surface de plancher ou d'emprise au sol inférieure à 20 m² ;
- la construction d'un mur d'une hauteur au-dessus du sol inférieure ou égale à 2m ;
- l'installation de clôtures et de portails ;
- la modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment type rénovation de façade, de toiture, changement de menuiseries, pose de panneaux photovoltaïques, isolation extérieure, pergola, véranda, pompe à chaleur, etc. ;
- la construction d'une piscine dont le bassin a une superficie inférieure à 100 m².

Le permis de construire (PC)

Les projets concernés par le permis de construire sont :

- toute construction de maison individuelle sur un terrain nu ;
- tous travaux de construction d'agrandissement, d'extension, de surélévation, d'aménagement de combles avec création



de surface de plancher ou d'emprise au sol supérieure ou égale à 40 m². Si la parcelle n'est pas dans la zone urbaine du Plan Local d'Urbanisme (PLU) alors la surface réglementaire est de 20 m² ;

- l'aménagement extérieur d'annexes ou abris avec création de surface de plancher ou d'emprise au sol supérieure ou égale à 20 m² ;
- la construction d'une piscine dont le bassin a une superficie supérieure ou égale à 100 m².

Peut-on construire sans déclaration ?

Il est possible de construire sans déclarer les travaux mais la construction devra alors représenter moins de 5 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol.

Construire sans autorisation représente une infraction au code de l'urbanisme qui peut engendrer : l'arrêt immédiat des travaux, une mise en conformité des constructions (article L.480-14 du Code de l'urbanisme), voire la démolition totale des constructions. Tout contrevenant encoure également une amende allant de 2 000 € à 6 000 € du mètre carré (article L.480-4 du Code de l'urbanisme). Qui plus est, l'infraction peut être constatée jusqu'à 10 ans après la réalisation des travaux.

États des lieux et contrôle des travaux

Lorsqu'une DP ou un PC est déposé en mairie et que l'accord est adressé au demandeur par arrêté, il est indispensable de réaliser un état des lieux contradictoire avant et après les travaux afin d'éviter tout litige en cas de dommage qui pourraient être causés sur le domaine public (trottoir ou voirie). Sans état des lieux, toute dégradation sera automatiquement imputée au propriétaire. Avant d'entamer des travaux, il convient donc d'appeler la direction des Services Techniques (coordonnées mentionnées dans le courrier d'autorisation) afin qu'il puisse établir les constatations.

Enfin, un contrôle des travaux est effectué par la Police Municipale afin de vérifier la conformité de ces derniers avant validation de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT).

ARMÉE

501e RCC : perpétuer la Mémoire collective

Le 11 novembre dernier, journée de commémoration nationale marquant le 106e anniversaire de la fin de la première Guerre Mondiale, les tankistes du 501e régiment de chars de combat se sont rassemblés pour honorer la mémoire de ceux qui ont donné leur vie pour la France. Les bérets noirs ont pris part à deux cérémonies particulièrement marquantes, témoignant de l'importance de cette journée dans le cœur de chaque soldat du régiment.

La première cérémonie s'est tenue sur la place d'armes du régiment, où le 501 a tenu à rendre hommage au million quatre cent mille soldats morts au champ d'honneur pour la Patrie avant de se rendre au Jardin du Souvenir du quartier Delestraint. C'est là que des drapeaux ont été déposés par les enfants présents devant les stèles dédiées aux anciens des chars, nos glorieux Anciens. Ce geste simple, mais empreint de respect, rappelle le lien indéfectible avec ceux qui ont forgé l'histoire du régiment.

La deuxième cérémonie s'est déroulée à la nécropole militaire de Mourmelon-le-Grand, en présence de représentants de l'État et d'élus ainsi que de très nombreux mourmelonnais. C'est dans ce lieu de mémoire, où reposent tant de soldats, que l'hommage s'est poursuivi. Une minute de silence a été observée en mémoire des Morts pour la France lors de la Grande Guerre mais également pour tous

ceux qui ont donné leur vie au service de la Nation et de la République.

À souligner également, la mobilisation exceptionnelle auprès de la Fondation Bleuet de France. Grâce aux dons, plus de 400 euros ont été collectés pour venir en aide aux blessés de guerre, anciens combattants, veuves, veufs et orphelins de soldats tombés pour la France. Cette générosité témoigne de l'esprit de solidarité et de cette volonté de perpétuer la Mémoire collective, essentielle au tissu même de notre société.



Zoom sur les nouveaux commerces et services

Au fil des numéros de « Synthèse », nous présentons régulièrement les nouveaux commerces et services qui s'installent au sein de notre commune. Dans ce numéro, vous découvrirez les services d'une thérapeute, d'une sophrologue et d'une fleuriste.

Anne Decorte, thérapeute - 13 rue Maurice Langlois centre de bien-être « Au temps d'une douce heure »



Anne Decorte habite notre commune depuis une vingtaine d'années maintenant. « *Épouse de militaire et maman d'un adolescent de 15 ans, mes expériences personnelles m'ont naturellement menée vers le développement personnel et la psychologie* » nous explique-t-elle. Formée depuis 7 ans à l'accompagnement des adultes et des adolescents, Anne accueille ses patients dans un espace de bienveillance pour alléger le poids de leurs souffrances, malaises ou difficultés à vivre pleinement leur vie. L'une de ses démarches consiste à aider le patient à identifier les schémas de répétition pour s'en libérer et ainsi aller sur le chemin de la conscience et de la connaissance de soi-même.

Téléphone : 06.41.44.28.14 – Mail : decorteanne0@gmail.com

Laëtitia Ronveaux, sophrologue - 13 rue Maurice Langlois centre de bien-être « Au temps d'une douce heure »

Maman de trois enfants, Laëtitia Ronveaux est passionnée de course à pied. « *C'est en franchissant la ligne d'arrivée d'une course de 100 km, avec une cheville foulée dès le 7ème kilomètre, que j'ai compris toute la puissance de notre mental* » nous explique-t-elle, en ajoutant « *Intriguée par cette dimension souvent négligée, je me suis tournée vers la sophrologie et ce fut une véritable révélation et même une évidence pour moi* ».

Dans un espace chaleureux et confidentiel, Laëtitia propose des séances individuelles entièrement personnalisées permettant de travailler sur la gestion du stress et des émotions, l'estime de soi, l'amélioration de la qualité du sommeil, le développement de la concentration et de la mémoire, etc. Il est également possible de participer à des ateliers collectifs sur des thèmes définis organisés les jeudis soir (18h-19h ou 19h-20h) à Livry-Louvercy.

Téléphone : 06.51.59.36.41 / Mail : laetitia.ronveaux51@gmail.com

Site internet : www.laetitia-ronveaux.com / Page Facebook : « *Laëtitia Ronveaux Sophrologue* »



Fleur de Pollen - 12 rue du maréchal Foch



Annabelle Collignon, artisan fleuriste âgée de 36 ans, a ouvert sa boutique mourmelonnaise au début du mois de juillet dernier. Titulaire d'un CAP et d'un BP fleuriste, la jeune femme a été sacrée « meilleure apprentie BP fleuriste » de l'Aisne. Après plusieurs expériences professionnelles dans ce domaine, Annabelle a ouvert, en 2015, son propre magasin sur la place Luton de Reims. Mais peu avant l'été, celle qui est devenue maman a fait le choix de déménager son entreprise au sein de notre commune afin de se rapprocher de sa famille. « *Passionnée par mon métier, j'aime créer et rechercher les techniques les plus adéquates pour le faire* » nous explique-t-elle.

Au sein de sa boutique, sont proposés : fleurs fraîches en composition, bouquets bulles ou tiges, plantes d'intérieur et d'extérieur, fleurs séchées, etc. En complément, des cours d'art floral sont organisés sur place ou en extérieur, ainsi que tous les services liés à l'événementiel (mariages, obsèques, repas d'entreprise, etc.). Enfin, un service de livraison est également proposé.

Téléphone : 06.80.13.00.15 / Mail : bb.bebelle@laposte.net

Site internet : www.fleurdepollen.com / Page Facebook : « *Fleur de Pollen* »

Le club équestre mourmelonnais à l'honneur lors de compétitions nationales

Depuis la rentrée de septembre, le club équestre FCD (Fédération des Clubs de la Défense) de Mourmelon cumule podiums et bons résultats. L'occasion de mettre en lumière ces cavaliers qui n'ont pas démerité.

Un podium au Generali Open de France

La section mourmelonnaise s'est tout d'abord illustrée à l'occasion du championnat de France d'équitation poneys et clubs (également connu sous le nom de « Generali Open de France »), organisé en juillet dernier au parc équestre fédéral de Lamotte-Beuvron dans le Loir-et-Cher (41). Véritable vitrine du travail des clubs équestres, ce championnat réunit jusqu'à 15 000 compétiteurs et leurs familles.



À l'issue de la compétition, l'équipe « concours poneys » du club équestre de Mourmelon est fièrement montée sur la 3ème marche du podium de l'épreuve CSO (concours de saut d'obstacles), dans la catégorie « Pony

3D équipe minime 2 excellence ». Les quatre cavaliers qui composaient cette équipe sont : Lilou Berwick (pony : Ulysse du Halage), Raphaël Carnot (pony : Alter Ego Demery), Louise Greuillet (pony : Gigi de la Haize) et Léa Lenost (pony : Souriant).

L'Open de France se déroule depuis 1994 sur le parc équestre fédéral de Lamotte-Beuvron. Depuis 2002, la compagnie d'assurance Generali France parraine cet événement qui porte désormais le nom de « Generali Open de France ». Au fil des années, cette compétition est devenue « la plus grande manifestation équestre au monde », un titre certifié par le Guinness World Records.

Le Generali Open de France en quelques chiffres c'est : 20 journées de compétitions, 30 hectares de parking, 165 hectares (surface du parc), 250 juges, 300 volontaires, 1 500 clubs différents, 3 800 boxes sur place, 7 000 chevaux, 8 000 poneys, 32 pistes fonctionnelles, 500 000 visiteurs cumulés.



Les concours 2025

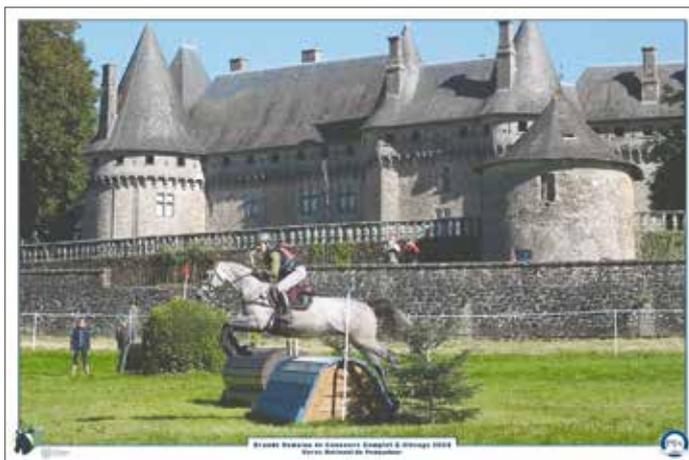
Chaque année, le club équestre FCD de Mourmelon accueille plusieurs concours. Les prochains auront lieu :

- Du 10 au 13 avril : CCE (niveaux : pro, SHF et amateur) ;
- Le 27 avril : CSO (niveau : club poney) ;
- Du 21 au 24 août : CCE (niveaux : pro, SHF et amateur) ;
- Les 18 et 19 octobre : CCE finale régionale (niveaux : pro et amateur) ;
- Le 26 octobre : CSO (niveau : club poney).

Et une belle place au championnat de France « jeunes chevaux »

Puis en septembre, la chef de section du centre équestre, Manon Pennors, a quant à elle remporté une belle 6ème place au championnat de France jeunes chevaux organisé à l'occasion de la 31ème édition de la « Grande semaine de concours complet » à Pompadour dans la Creuse (19). La cavalière participait à l'épreuve CCE (concours complet d'équitation) du « cycle libre 1ère année 4 ans » (épreuve avec un cheval de 4 ans). Le CCE consiste à l'enchaînement de trois tests distincts : dressage, cross et saut d'obstacles.

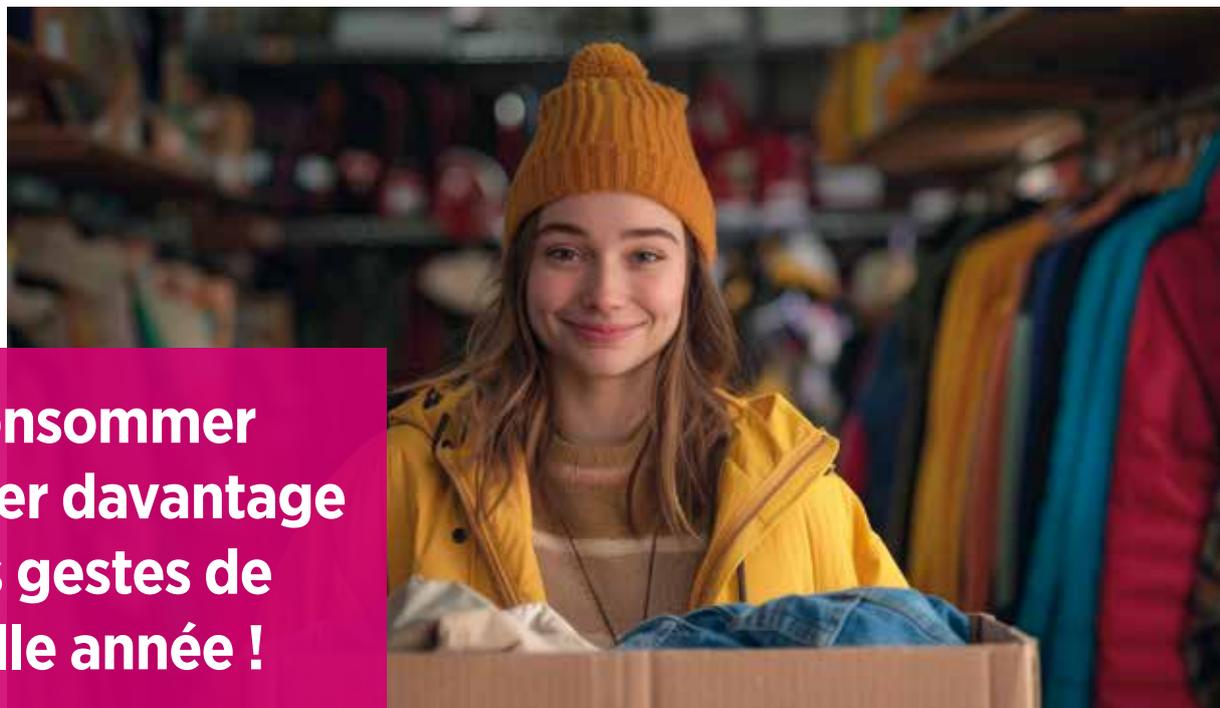
Nous adressons toutes nos félicitations aux compétiteurs et plus généralement à l'ensemble du club équestre FCD de Mourmelon !



La Grande semaine de concours complet accueille près de 450 jeunes chevaux et poneys âgés de 0 à 6 ans. Cette compétition est organisée par la Société Hippique Française (SHF) sur le site de l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE) du Haras national de Pompadour. Haut lieu des compétitions équestres de haut niveau, cette petite commune de la Creuse est fréquemment surnommée la « Cité du Cheval ».



L'Agglo à la une



Moins consommer et recycler davantage Les bons gestes de la nouvelle année !

Les biodéchets représentent encore un tiers du contenu de la poubelle des Français. Cela veut dire qu'un tiers de nos déchets alimentaires ne sont ni triés ni valorisés. Pour permettre à tous les habitants de trier leurs biodéchets, Châlons Agglo a distribué des bacs verts réservés en priorité aux déchets de cuisine (restes, préparation de repas et produits périmés non consommés). Les déchets du jardin y sont tolérés en complément, dans la limite du bac. Ils peuvent aussi servir de compost pour le jardin.

Le tri des déchets valorisables s'intensifie grâce à l'implication de tous. Merci pour cet engagement ! Le réflexe est simple. Les emballages ménagers dont les papiers, les journaux et les magazines vont dans les bacs jaunes et les contenants en verre dans les colonnes d'apport volontaire.

Mais pour limiter les déchets, le mieux est encore de moins consommer. La Recyclerie, gérée par l'association d'insertion ISCIAE, peut vous y aider. Elle récupère les objets du quotidien dont on ne veut plus. Revalorisés, ils sont mis en vente à tout petit prix : meubles, électroménager, matériel informatique, vélos, jouets, vaisselle, livres, bibelots... L'équipe en place vous propose des "Coups de cœur" toute l'année, pour Noël, Pâques, les vacances à la mer ou à la montagne, la rentrée des classes, Halloween...

+ d'infos : Recyclerie ISCIAE - Pole technique environnemental
Chemin des Grèves
Ouvert du lundi au samedi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Fermeture les dimanches et les jours fériés



Info : Collecte des ordures ménagères

En raison des jours fériés, les collectes du mercredi 25 décembre seront reportées le samedi 28 décembre et celles du mercredi 1^{er} janvier le samedi 4 janvier. Vous devrez sortir vos bacs la veille à partir de 19 h. Les calendriers de collecte 2025 seront consultables sur chalons-agglo.fr et l'application Mon Tri, dès la mi-décembre.

MÉDIATHÈQUE

- Du mardi au vendredi :
9h30 - 12h / 14h - 17h30
- Samedi : 9h - 12h / 14h - 17h

Renseignements : 03.26.66.57.07

CAFÉ LITTÉRAIRE

Un moment littéraire et caféiné ! Partagez vos coups de cœur du moment et découvrez les pépites des autres participants ainsi que celles des bibliothécaires !
Public adulte, sur inscription.
Rendez-vous le 28 janvier à 18h



SAMEDI 25 JANVIER - Journée bien-être

9h30 : « Mon Moment Magique au féminin » par Sandrine Lapie : un atelier bien-être qui offre aux femmes une pause dans leur quotidien : chouchoutez votre corps, videz votre tête et nourrissez votre cœur. Gratuit, sur inscription.

15h : Atelier yoga parents-enfants avec Julie Fandre. Gratuit, sur inscription. De 4 à 9 ans.

SAMEDI 22 MARS - Journée Asie

10h : Atelier calligraphie - Découvrez la calligraphie et apprenez à écrire votre prénom en Coréen. Gratuit, sur inscription. Dès 10 ans.

15h : Atelier Koinobori - Réalisez des petits cerfs-volants de papier en forme de poisson qui sont habituellement créés pour la journée des enfants au Japon. Gratuit, sur inscription. Dès 6 ans.

SAMEDI 8 FÉVRIER - Percussions

15h : Initiation aux percussions ethniques, africaines et afro-cubaines avec Rody Lahsinat de l'école de musique de Mourmelon-le-Grand. Gratuit, sur inscription. Public familial, dès 8 ans.



SAMEDI 22 FÉVRIER - Spectacle : Mélinda, reine de quoi ? Par le collectif L'Ouvre-Boîtes

15h : Une histoire racontée, une histoire chantée. Une histoire remplie de chapeaux, de balles, de mimiques, d'acrobaties, de positions. Les personnages entrent en piste. Et voici MELINDAAAA. Quelle chance elle a Mélinda de grandir dans ce cirque familial ! Et tous les ans pour son anniversaire, elle a une surprise... Gratuit, sur inscription. Tout public, dès 3 ans.

SAMEDI 26 AVRIL - Spectacle « Turlututu la tortue » par la cie Maya

Splitch, splatch... ! Turlututu la tortue nage, plonge, refait surface et replonge. Quelle aventurière ! L'étoile de mer l'admire, les poissons l'encouragent, la baleine rigole, la pieuvre l'asticote... mais toujours Turlututu garde son cap. Attention au requin, attention à la tempête ! Conte accompagné de comptines signées et de petits instruments étonnants... De 6 mois à 4 ans. Gratuit, sur inscription.

NOUVEAUTÉS

- Tata de Valérie Perrin (Roman)

- L'Encyclo Pokémon (Doc ado)

- Tu seras mienne de Peter James (Policier)



COUP DE



- La baguette Youpi de Roel Seidell (Album)

- Le Comte de Monte-Cristo de Matthieu Delaporte (DVD)

- El Diablo de Trondheim (BD adulte)



BÉBÉS LECTEURS

Samedis 1^{er} février, 1^{er} mars, 5 avril, 3 mai
Sur inscription
À 10h et 11h - 0/2 ans

L'HEURE DU CONTE

Mercredi matin
Sans inscription
À 10h30
2/6 ans

INSTANTS MUSICAUX DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Samedi 12 avril
Entrée libre
À 15h

LUDO ÇA ME DIT !

Samedis 18 janvier, 15 février, 15 mars, 19 avril et 17 mai
Sans inscription
De 14h à 17h - À partir de 3 ans



JANVIER

VENDREDI 17 JANVIER - 20h30

THÉÂTRE - « *Bon anniversaire quand même* »

Centre culturel Napoléon III
8 € / 2 € pour les moins de 12 ans

JEUDI 30 JANVIER - 20h

CINÉ À L'AFFICHE

« *Vingt-Dieux* »

Centre culturel Napoléon III
Sans réservation
7 € / 4 € pour les moins de 18 ans



FÉVRIER

VENDREDI 7 FÉVRIER - 20h

SPECTACLE FAMILLE

« *Le Chapelier fou* »

Centre culturel Napoléon III
8 € / 2 € pour les moins de 12 ans

MARDI 11 FÉVRIER

14h30 / 16h30 et 20h

CINÉMARDIS

« *Wish* »

Auditorium de la mairie
Sans réservation - Gratuit

JEUDI 20 FÉVRIER - 14h30

CINÉ À L'AFFICHE

« *Mufasa le roi lion* »

Centre culturel Napoléon III
Sans réservation
7 € / 4 € pour les moins de 18 ans



JEUDI 20 FÉVRIER - 20h

CINÉ À L'AFFICHE

« *Un ours dans le Jura* »

Centre culturel Napoléon III
Sans réservation
7 € / 4 € pour les moins de 18 ans

MARS

VENDREDI 7 MARS - 20h

CONCERT JEUNE PUBLIC

« *Le jour où le jour s'arrêta* »

de Eddy la Gooyatsh

Festival « *Les Pioupious* »

Centre culturel Napoléon III
Tarif unique : 2 €

MARDI 11 MARS

14h30 et 20h

CINÉMARDIS

« *30 jours max !* »

Auditorium de la mairie
Sans réservation - Gratuit

VENDREDI 14 MARS - 20h30

ANTOINE DONNEAUX

« *Imitateur mais pas que !* »

Centre culturel Napoléon III
15 € / 5 € pour les moins de 12 ans



JEUDI 27 MARS - 20h

CINÉ À L'AFFICHE

« *programmation à venir* »

Centre culturel Napoléon III
Sans réservation
7 € / 4 € pour les moins de 18 ans

SAMEDI 29 MARS - 16h

CARNAVAL

« *Le Printemps* »

Départ place Clemenceau
Défilé, sentence de M. Carnaval,
restauration sucrée

AVRIL

MARDI 8 AVRIL

14h30 / 16h30 et 20h

CINÉMARDIS

« *Paddington* »

Auditorium de la mairie
Sans réservation - Gratuit



JEUDI 17 AVRIL - 14h30

CINÉ À L'AFFICHE

« *programmation à venir* »

Centre culturel Napoléon III
Sans réservation
7 € / 4 € pour les moins de 18 ans

JEUDI 17 AVRIL - 20h

CINÉ À L'AFFICHE

« *programmation à venir* »

Centre culturel Napoléon III
Sans réservation
7 € / 4 € pour les moins de 18 ans

VENDREDI 25 AVRIL - 20h30

CONCERT « *100% Sardou* »

Centre culturel Napoléon III
8 € / 2 € pour les moins de 12 ans



MAI

MARDI 13 MAI

14h30 et 20h

CINÉMARDIS

« *C'est quoi ce papy ?* »

Auditorium de la mairie
Sans réservation - Gratuit